Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC

92-05111/

Conseil de la recherche et du développement en transport

Rapport annuel 1990-1991

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Conseil de la recherche et du développement
en transport

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14713-1
ISSN : 0832-9206

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités du Conseil de la recherche et du développement en transport pour l'année terminée le 31 mars 1991.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Transports,

Sam Elkas

Québec, le 1er septembre 1991

Monsieur Sam Elkas
Ministre des Transports
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 12 de la section IV de la Loi sur les transports, je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel des activités du Conseil de la recherche et du développement en transport pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1991.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Conseil et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du Conseil,

Jean Robitaille, ing.

Québec, le 31 mars 1991

Table des matières

Mot du président 9

1. Caractéristiques du Conseil 13

1.1 Mandat du Conseil 13

1.2 Fonctionnement du Conseil 13

2. Activités du Conseil 15

2.1 Séances du Conseil et du Comité exécutif 15

2.2 Plan d'action 15

2.3 Activités dans certains secteurs prioritaires 15

2.3.1 Sécurité routière 15

2.3.2 Matériel de transport 15

2.3.3 Circulation urbaine 16

2.3.4 Impacts environnementaux 16

2.4 Activités générales 16

2.4.1 Congrès et colloques 16

2.4.2 Colloque de la Direction des sols et matériaux du M.T.Q. 16

2.4.3 Prix du C.R.D.T. 16

2.5 Avis au ministre des Transports du Québec 17

2.5.1 Avis sur l'orientation et les priorités du M.T.Q. en recherche et développement en transport 17

2.5.2 Avis sur la création d'un organisme permanent de soutien à la recherche en sécurité routière 18

2.5.3 Avis sur le soutien gouvernemental de la RD dans les entreprises de fabrication d'équipements et de matériel de transport 18

3. Les ressources du Conseil 21

4. Perspectives pour l'année 1991-1992 23

Annexe

Liste des membres du Conseil 1990-1991 25

Mot du président

Avec la publication de ce rapport annuel 1990-1991, se termine le mandat de trois ans qui m'avait été confié par le Conseil des ministres comme président du Conseil de la recherche et du développement en transport (C.R.D.T.).

Durant cette dernière année, les membres du C.R.D.T. ont complété le développement des différents éléments de notre plan de travail triennal mis au point en novembre 1988.

Beaucoup d'énergies ont été consacrées à la recherche et au développement (RD) dans le secteur du matériel de transport. Plusieurs rencontres ont été tenues avec des représentants d'entreprises privées et d'agences gouvernementales : les débats se sont concentrés sur la notion de risque, l'absence de programmes de démonstration et le maillage des entreprises.

En fait, les conclusions de ces travaux s'appliquent à tous les autres secteurs du transport et nous en avons fait un document stratégique pour le C.R.D.T.

Cependant, comme d'autres avis du C.R.D.T., celui-ci n'a eu de suite officielle qu'un accusé de réception. Cette situation, voudrions-nous croire, reflète une sous utilisation du C.R.D.T. comme outil de leadership en RD au Québec et non un manque d'intérêt de la part du ministère des Transports du Québec (M.T.Q.) pour la RD en transport.

Cependant, il faut rappeler que de 1985-1986, année suivant celle de la création de la Direction de la recherche, à 1989-1990, les dépenses du ministère affectées à la RD ont diminué, en dollars constants, de 27,9 % et que la part du budget ministériel consacrée à cette activité est passé pendant cette période de 0,67 % à 0,48 %

Je recommande donc à mon successeur de mettre l'emphase sur les relations, tant avec les autorités politiques que les médias, afin de faire la promotion de la RD comme moteur de croissance économique et de donner une plus grande visibilité à certains de nos travaux ou avis.

Jean Robitaille

Les bureaux du Conseil de la recherche et
du développement en transport sont situés au :
6455, avenue Christophe-Colomb
Bureau 300
Montréal (Québec)
H2S 2G5

Le personnel permanent du Conseil,
pour l'année 1990-1991, se compose de :

André Marcil, secrétaire général
Nguyen Quang Quy, ing., attaché de recherche
Denise B~urgouin, secrétaire

1. Caractéristiques du Conseil

Le Conseil de la recherche et du développement en transport a été créé en vertu des dispositions de la section IV de la Loi sur les transports (L.R.Q., c.T-12).

L'article 10 en définit ainsi le mandat :

« Le Conseil a pour fonctions d'étudier toute question relative à la recherche et au développement en transport et de diffuser les résultats de ses études; de donner des avis et de faire des recommandations en matière de recherche et développement en transport; d'initier ou d'accorder son soutien technique à toute action visant la promotion de la recherche et du développement en transport; de tenir des réunions, des colloques ou des séances d'information pour favoriser les échanges, la collaboration et la coopération dans le domaine de la recherche et du développement en transport. »

Cet article confère au C.R.D.T. un rôle consultatif auquel s'ajoute un pouvoir de recommandation. En vertu de son mandat, le Conseil doit rendre compte de ses activités au ministre des Transports, mais en sa qualité d'organisme public, il est, en quelque sorte, l'obligé des multiples intervenants du monde des transports. À l'égard des différents intervenants, il exerce des fonctions de promotion et de concertation.

1.1 Mandat du Conseil

Le mandat du Conseil s'organise autour de trois concepts fondamentaux :

La consultation

Le C.R.D.T. est un organisme consultatif mandaté pour étudier, donner des avis et faire des recommandations sur demande du ministre des Transports ou du milieu, ou encore de sa propre initiative. Son action se situe sur le plan des orientations de la recherche et du développement en transport.

La promotion

Le C.R.D.T. a aussi le mandat de parrainer toute activité de recherche et de développement dans le domaine des transports de nature à appuyer les efforts des chercheurs et à inciter au transfert technologique. Son rôle de promoteur s'étend jusqu'à l'indispensable démonstration requise des centres de recherche et des laboratoires de l'industrie.

La concertation

Le C.R.D.T. doit favoriser et organiser des rencontres, devenir, en quelque sorte, une « bourse » d'échanges où se retrouvent les personnes et organismes voués à la recherche, au développement et à la démonstration. Il facilite ainsi l'expression des besoins, la convergence des intérêts et la diffusion des ressources aux chercheurs et utilisateurs des produits de la recherche.

1.2 Fonctionnement du Conseil

Le C.R.D.T. comprend trois paliers de fonctionnement :

Le Conseil d'administration

Le Conseil, dûment convoqué en assemblée et formant quorum, est le seul à avoir la compétence pour assumer l'entière responsabilité de son mandat et s'acquitter de ses devoirs. Il se réunit aussi souvent que nécessaire, mais au moins trois fois par année. Les séances sont tenues à huis clos. Cependant, à la discrétion du président, certaines séances du Conseil peuvent être publiques.

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif reçoit la délégation du Conseil d'administration afin d'assurer certaines activités entre ses séances. Il aide et conseille le président. Il partage les responsabilités du Conseil d'administration quant à l'allocation des ressources, l'organisation des activités, le fonctionnement et le programme de travail des divers comités, la préparation du budget et le contrôle des dépenses du C.R.D.T. C'est au Comité exécutif qu'est effectué le travail de planification, de coordination et de suivi des projets et des activités particulières de recherche et de développement en transport.

Les comités (spéciaux)

Le Conseil peut instituer des comités spéciaux afin d'examiner des dossiers particuliers. Ces comités sont chargés de faire un rapport au Conseil concernant les positions à prendre, les avis à donner et les évaluations à fournir, dans les limites de leurs mandats respectifs.

2. Activités du Conseil

2.1 Séances du Conseil et du Comité exécutif

— Réunions plénières du Conseil

Au cours de l'année 1990-1991, le Conseil a tenu cinq réunions plénières aux dates et aux endroits suivants :

— le 6 avril 1990
Ogilvy Renault, 1981, av. McGill College, Montréal;

— le 8 juin 1990
Canadair, 1800, boul. Laurentien, V. St-Laurent;

— le 28 septembre 1990
Ritz-Carlton, 1228, rue Sherbrooke O., Montréal;

— le 30 novembre 1990
Université de Sherbrooke, Sherbrooke;

— le 15 février 1991
Ritz-Carlton, 1228, rue Sherbrooke O., Montréal.

— Réunions du Comité exécutif

Au cours de cette même année, le Comité exécutif a tenu quatre réunions au 6455, av. Christophe-Colomb, bureau 300, Montréal :

— le 24 mai 1990;

— le 4 septembre 1990;

— le 9 novembre 1990;

— le 28 janvier 1991.

2.2 Plan d'action

Le Conseil a poursuivi la réalisation de son premier plan d'action, publié en novembre 1988, en plus d'entreprendre certaines autres activités proposées par ses membres en cours d'année.

Les huit secteurs prioritaires du plan d'action regroupent la majorité des activités du Conseil. Les actions du Conseil visent surtout l'information, la concertation, la consultation et la promotion des activités de la recherche et du développement en transport, dans chacun des secteurs suivants :

— infrastructures routières et problèmes d'entretien;

— sécurité routière;

— transport en commun urbain;

— circulation urbaine;

— transport routier des marchandises;

— matériel de transport;

— micro-électronique et intelligence artificielle;

— impacts environnementaux.

2.3 Activités dans certains secteurs prioritaires

2.3.1 Sécurité routière

En collaboration avec la Société d'assurance automobile du Québec et le ministère des Transports du Québec, le C.R.D.T. a formé en 1989 le Comité de coordination et d'orientation de la recherche en sécurité routière. Le mandat du Comité était d'étudier les moyens d'assurer la pérennité d'un financement adéquat de la recherche en sécurité routière au Québec et de faire une proposition relative à la mise en place des structures nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Depuis janvier 1990 jusqu'au début 1991, le Comité a tenu plusieurs réunions et élaboré plusieurs hypothèses avant de faire sa proposition finale au C.R.D.T.

À la réunion de son Conseil d'administration du 15 février, le C.R.D.T. adopta les conclusions du Comité et prépara un avis à l'intention du ministre des Transports qu'il lui remit dès février 1991.

2.3.2 Matériel de transport

Depuis quelque temps, le C.R.D.T. avait engagé à l'interne une réflexion sur la politique de subventions aux projets de RD en transports, relativement aux entreprises de fabrication de matériel de transport qui doivent entrer en concurrence avec les entreprises étrangères, sur notre propre marché ou encore sur les marchés internationaux.

Au cours de l'année 1990-1991, le C.R.D.T. a ouvert le débat aux entrepreneurs concernés par le sujet, puis aux gestionnaires des programmes gouvernementaux de soutien à la recherche. Ainsi, le C.R.D.T. a tenu trois tables rondes : la première était composée d'une douzaine de dirigeants d'entreprises de fabrication de matériel ou d'équipement de transport qui allouent une partie de leur budget à des activités de RD. Par la suite, nous avons invité autant de gestionnaires de programmes provinciaux et fédéraux d'aide à la recherche et au développement à se joindre aux premiers.

Les conclusions auxquelles les participants en sont arrivés ont fait l'objet d'un avis au ministre des Transports.

2.3.3 Circulation urbaine

Donnant suite aux actions entreprises l'année précédente en cette matière, le C.R.D.T. a tenu en janvier 1991 un séminaire sur la RD en gestion de la circulation urbaine.

Ce séminaire a permis à une centaine de participants de se familiariser avec les technologies les plus avancées au monde en gestion de la circulation. Des invités venus d'Europe et d'Amérique du Nord ont brossé un portrait des principales innovations en la matière et exposé en détail les modèles de gestion qu'ils sont en train d'expérimenter.

Le C.R.D.T. entend se faire le promoteur de la RD en gestion de la circulation auprès des autorités montréalaises afin que le Québec, au lieu d'être à la remorque de l'étranger, devienne en ces matières un partenaire dynamique.

2.3.4 Impacts environnementaux

En 1989 le C.R.D.T. avait tenu des réunions de concertation avec l'Association des conseillers en environnement du Québec et fait réaliser une analyse des impacts sur l'environnement liés au transport routier. Ayant constaté que les impacts environnementaux découlant de l'entretien d'hiver méritaient une attention particulière, le C.R.D.T. a entrepris une consultation auprès des responsables de l'entretien d'hiver des directions régionales du M.T.Q. sur les problématiques de l'entretien d'hiver et ses impacts environnementaux. Cette consultation a donné lieu à un rapport exposant les résultats de cette démarche en comparant la situation québécoise à celle d'une douzaine de pays européens.

Les principales conclusions sont que :

— dans la région des Laurentides, on note une augmentation de la salinité des lacs qui sont desservis par un réseau routier;

— les dépôts de sel provoquent souvent des problèmes de contamination du sol et que, si des normes existent pour l'aménagement des entrepôts de sel, personne ne les connaît;

— les directions reçoivent très peu de plaintes découlant de l'épandage du sel, si ce n'est parfois pour réclamer encore davantage de fondant;

— le Québec utilise en moyenne beaucoup plus de sel que tout autre pays, principalement parce que les automobilistes québécois sont beaucoup plus exigeants que les automobilistes européens, ne tolérant pas de rouler sur une route enneigée ou glacée, même par mauvais temps;

— les pressions des « environnementaux » sont chez nous à peu près inexistantes en ce domaine.

2.4 Activités générales

2.4.1 Congrès et colloques

La promotion de la recherche et du développement étant l'une de ses missions, le C.R.D.T. a apporté son concours à l'organisation de deux événements majeurs.

Il a ainsi collaboré à l'organisation du colloque « Transport en commun : développements technologiques au service de l'opérateur et de l'usager » et du congrès international de l'*Association for Travel Behavior (I.A.T.B.)*.

Le premier, une initiative de l'Association québécoise du transport et des routes, a eu lieu le 10 octobre 1990, tandis que le second, qui se tiendra du 22 au 24 mai 1991, est sous le patronage du ministère des Transports du Québec.

2.4.2 Colloque de la Direction des sols et matériaux du M.T.Q.

Dans le cadre d'un colloque de la Direction des sols et matériaux du ministère des Transports du Québec, le président du C.R.D.T. fut invité à s'adresser aux 75 professionnels et cadres de cette Direction.

Dans sa conférence intitulée « Recherche et axes de développement d'ici l'an 2000 », le président fit état de la modeste place qu'occupe au Québec la recherche et le développement, autant au plan des priorités gouvernementales que dans le budget de nos entreprises.

Compte tenu de ce qui se passe dans les pays concurrents, il invita les participants à profiter de leur position privilégiée pour amener le ministère des Transports du Québec à jouer un rôle de leadership plus évident à cet égard.

2.4.3 Prix du C.R.D.T.

Dans le cadre de son objectif de promotion de la recherche et du développement en transport et pour souligner l'effort, la contribution ainsi que les réalisations les plus marquantes d'un chercheur québécois en matière de RD en transport, le C.R.D.T. tient annuellement un concours dont le principal centre d'intérêt est l'attribution du Prix du Conseil.

Le Prix de 1991, doté d'une bourse de 3 000 $ et d'une pièce d'art commémorative, fut accordé à monsieur Pierre-Claude Aïtcin, professeur chercheur au département de génie civil de l'Université de Sherbrooke.

À une époque où la réhabilitation des infrastructures routières est devenue une préoccupation prioritaire des gouvernements, la mise au point de nouvelles compositions de béton et les travaux sur le développement de béton à haute performance réalisés par le professeur Aïtcin, procurent des économies considérables dans la réhabilitation des infrastructures endommagées. Le C.R.D.T. a donc voulu rendre hommage à ce chercheur dont les réalisations remarquables dans la technologie du béton permettent au Québec de se situer en tête de file dans ce secteur, tout en permettant à l'industrie de la construction et à nos gouvernements de bénéficier de ces retombées.

2.5 Avis au ministre des Transports du Québec

2.5.1 Avis sur l'orientation et les priorités du M.T.Q. en recherche et développement en transport

C'est à la demande du sous-ministre et suite à la publication, par la Direction de la recherche du ministère des Transports, d'un rapport sur l'état de la situation et les perspectives d'avenir de la recherche au M.T.Q., que le Conseil a entrepris cette réflexion.

En effet, le sous-ministre invita le C.R.D.T. à lui soumettre les éléments et orientations qu'il jugerait opportun d'intégrer dans le plan directeur que cette Direction allait bientôt adopter.

Les travaux du Conseil l'amènent à constater que, d'une part, la Direction de la recherche a contribué d'une façon notable au développement de la recherche en transport depuis cinq ans mais que, d'autre part, les résultats de ses actions ne rencontrent pas toutes les attentes du milieu de la RD en transport. En outre, certains moyens d'action, tels que les projets de démonstration, les stages d'étudiants et d'échanges d'experts, n'attirent pas suffisamment l'attention des autorités gouvernementales.

Le C.R.D.T. conclut que les orientations du Ministère en matière de recherche et développement devraient répondre à trois objectifs principaux : favoriser l'efficacité de ses propres opérations et interventions, favoriser le développement économique par de meilleurs systèmes de transport, favoriser le développement technologique dans les secteurs de pointe pour consolider l'expertise québécoise.

Conséquemment, le C.R.D.T. recommande que le M.T.Q. :

— entreprenne les actions suivantes pour accélérer la recherche dans le domaine des systèmes de gestion d'entretien des infrastructures routières :
  - favoriser un projet coopératif de recherche avec les milieux universitaires, par exemple dans le cadre de projets mobilisateurs;
  - favoriser la mise en place de projets de démonstration (même pour les entrepreneurs);
  - stimuler davantage la recherche par l'octroi de contrats de recherche;
  - promouvoir activement les projets de recherche par l'entremise de subventions discrétionnaires afin de pouvoir accueillir des propositions spontanées;
— prenne les mesures nécessaires pour accélérer la RD en transport qui favorise le développement durable en ce qui a trait aux infrastructures routières;
— entreprenne les actions suivantes pour favoriser le transfert technologique dans l'industrie du camionnage :
  - favoriser la concertation et la coopération avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la science pour la mise sur pied d'un programme d'embauche de personnel de RD dans les entreprises de camionnage;
  - multiplier les projets de démonstration de nouvelles technologies pour accélérer l'introduction et l'utilisation de celles-ci;
  - promouvoir la coopération université-entreprise par des programmes favorisant l'échange et la formation d'experts, par des stages d'étudiants en entreprise, par une participation aux frais de formation et de perfection du personnel de l'entreprise dans les centres de recherche reconnus, etc.;
— continue de maintenir l'excellence du Québec en RD dans le domaine du transport urbain, en appuyant l'effort du milieu via les programmes existants, et multiplie les initiatives pour favoriser les projets de démonstration;
— augmente de façon importante la présence des ressources scientifiques et techniques en circulation urbaine. De plus, que le M.T.Q., en concertation avec le ministère des Affaires municipales, favorise la réalisation de projets de démonstration et de transferts technologiques, pour améliorer les techniques de circulation urbaine en usage au Québec et pour développer l'expertise québécoise;
— continue à favoriser les projets de RD en sécurité routière par les actions de concertation, le financement des projets, les activités d'information et la diffusion des innovations;
— accorde une attention particulière pour promouvoir, soutenir et stimuler les activités de RD dans les secteurs du transport ferroviaire, maritime et multimodal de marchandises;

— de concert avec les commissions scolaires, favorise le développement technologique en transport scolaire, particulièrement dans les domaines de la sécurité, des systèmes d'information et d'aide à la gestion, par une politique de financement de projets de RD;

— entreprenne des actions de concertation avec d'autres intervenants, afin de favoriser les activités de RD dans le secteur du matériel de transport, via notamment les projets de démonstration et la politique d'achat;

— diffuse de l'information et favorise les projets de démonstration dans le secteur de la microélectronique appliquée au transport;

— accorde une attention spéciale aux projets comportant des volets de développement de nouvelles sources énergétiques ou de nouveaux matériaux, afin d'accroître l'efficacité et l'impact des interventions gouvernementales en innovation technologique dans les secteurs de pointe et stratégiques;

— augmente le budget de recherche de 20 % annuellement, afin de préserver la capacité et l'excellence de la recherche des organismes, des entreprises et des chercheurs québécois, et qu'il maintienne l'objectif d'un pour cent (1 %) du budget ministériel consacré à la RD en transport.

2.5.2 Avis sur la création d'un organisme permanent de soutien à la recherche en sécurité routière

Au Québec, aucun organisme n'est spécifiquement voué à la coordination et au financement de la recherche en sécurité routière. La seule intervention existant actuellement est celle du programme conjoint de soutien à la recherche sous le patronage de la Société d'assurance automobile du Québec, du M.T.Q. et du Fonds F.C.A.R., qui prendra fin en 1992.

Le C.R.D.T. considère en conséquence qu'il est impératif :

— d'augmenter le niveau de financement de la recherche en sécurité routière;

— d'assurer le financement continu de la recherche en sécurité routière;

— de développer l'expertise québécoise et assurer la formation des chercheurs;

— d'assurer la continuité de la recherche dans ce secteur prioritaire en maintenant des équipes de recherche stables et une masse critique de chercheurs;

— de favoriser le développement de la recherche universitaire et la concertation entre les chercheurs et les organismes sectoriels privés et publics intéressés;

— d'accroître la communication et les échanges entre les chercheurs, d'une part, et entre les intervenants dans le domaine, d'autre part.

Recommandation

Afin d'atteindre ces objectifs le C.R.D.T. recommande au ministre des Transports la création d'un organisme permanent de soutien à la recherche en sécurité routière ayant comme mandat de soutenir, promouvoir, développer et coordonner la recherche et développement en sécurité routière et d'en assurer le financement continu, en vue d'améliorer ultimement le bilan routier, et propose le nom de Fondation Intersectorielle de Recherche-Développement en sécurité routière (F.I.R.S.R.).

Structure de l'organisme

L'organisme serait notamment composé de représentants du secteur de l'assurance ainsi que des organismes publics et privés intéressés : la Société de l'assurance automobile du Québec, le ministère des Transports, le ministère de la Santé et des services sociaux, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la science, l'A.Q.T.R., le Groupement des assureurs, le B.A.C., les fabricants de véhicules et de composantes de véhicules, l'A.C.Q., le C.A.A. et les chercheurs.

2.5.3 Avis sur le soutien gouvernemental de la RD dans les entreprises de fabrication d'équipements et de matériel de transport

Des tables rondes qu'il a tenues, le C.R.D.T. a retenu que les entreprises québécoises de fabrication d'équipements et de matériel de transport doivent obligatoirement opérer sur le marché international et sont en général de plus petite taille que celles qu'elles doivent concurrencer.

Elles ont donc généralement moins de ressources disponibles pour la recherche et le développement et disposent d'un marché domestique beaucoup plus étroit que ceux dont profitent leurs concurrents.

Les entreprises concurrentes bénéficient souvent d'un soutien à la recherche et au développement nettement plus cohérent et généreux que celui accessible aux entreprises québécoises.

Ce n'est pas le nombre de programme qui fait ici défaut mais leur accessibilité.

Par conséquent, le C.R.D.T. recommande à l'unanimité de ses membres que les instances gouvernementales concernées :

1- expriment clairement leur volonté d'améliorer la situation en ce qui touche le soutien à la RD;

2- favorisent plus efficacement la RD québécoise par les mesures incitatives suivantes :

   — le financement de projets de démonstration et de vitrine technologique;

   — une politique d'achat dont les modalités d'application favorisent le développement technologique et industriel du Québec.

3- procèdent à un réexamen des critères de sélection des projets de recherche de façon à clarifier la notion de risque et à évaluer les projets en fonction de leurs mérites commerciaux et/ou techniques;

4- procèdent à une harmonisation des programmes d'aide au niveau du Forum des sous-ministres en science et technologie;

5- évaluent, à titre d'exemple, la performance du Fonds de développement technologique et son orientation future en prenant en considération les recommandations du Conseil.

3. Les ressources du Conseil

En 1990-1991, les ressources financières du Conseil de la recherche et du développement en transport ont été de 80 000 $ provenant d'une subvention du ministère des Transports du Québec.

Le Conseil a bénéficié des services de trois employés réguliers, soit un cadre, un agent de recherche et une agente de secrétariat.

4. Perspectives pour l'année 1991-1992

Pour l'exercice financier 1991-1992, outre la poursuite des activités déjà entreprises en sécurité routière, équipements de transport, camionnage et transports en commun, le Conseil prévoit entreprendre des projets dans les domaines suivants :

- collaborer aux démarches entreprises par l'A.C.T. et les ministères des Transports du Québec, du Canada et de l'Ontario, pour identifier les priorités canadiennes dans le domaine des systèmes intelligents pour routes et véhicules (IVHS);
- évaluer les pratiques du M.T.Q. en ce qui concerne les mesures de protection de l'environnement et plus particulièrement le recyclage des matériaux utilisés en construction et entretien routier, dans le but d'en dégager des orientations de RD en ce domaine;
- émettre des avis sur les orientations du M.T.Q. en recherche et développement et aide à la RD en transport dans les PME;
- en collaboration avec le M.T.Q., faire un bilan des retombées de la participation du Québec aux travaux de C-SHRP, notamment en ce qui concerne les transferts technologiques;
- consulter les principales municipalités du Québec sur leurs besoins en RD dans le domaine de la gestion de la circulation urbaine;
- collaborer à l'organisation d'un séminaire international sur les systèmes experts en transport routier, sous les auspices de l'O.C.D.E.;
- identifier les champs de développement prioritaires pour le Québec, dans le domaine des systèmes experts en transport routier, et inciter les intervenants québécois à mettre à profit les systèmes développés dans les autres pays membres de l'O.C.D.E.;
- la promotion de projets de RD en transport dans le cadre du Fonds de développement technologique du Québec;
- des activités de concertation et de promotion de RD en transport, de concert avec différents intervenants tels que l'A.Q.T.R., l'A.T.U.Q., l'A.C.T.U., l'A.T.C., la R.A.A.Q., etc;

Annexe

Membres du Conseil 1990-1991

Monsieur Jean Robitaille, ing.
Président du Conseil

Monsieur Robitaille, diplômé en génie mécanique de l'École polytechnique de Montréal, détient aussi une maîtrise ès sciences appliquées option optimisation de structures. Il est directeur général de la division industrielle et membre du Conseil de direction de Hewitt Équipement ltée et gouverneur de l'A.Q.T.R.

Monsieur Jean-Marc Rousseau, professeur
Vice-président du Conseil

Monsieur Rousseau détient un baccalauréat en mathématiques et une maîtrise en informatique et en recherche opérationnelle de l'Université de Montréal ainsi qu'un doctorat en recherche opérationnelle du Massachusetts Institute of Technology.

Professeur titulaire au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de l'Université de Montréal, monsieur Rousseau a été directeur du Centre de recherche sur les transports (C.R.T.). Il est également vice-président de Giro inc.

Monsieur Raymond Bréard

Monsieur Bréard, diplômé en science politique de l'Université de Montréal, détient un M.B.A. de l'Université du Québec à Montréal. Il est vice-président exécutif de l'Association du camionnage du Québec et a été directeur général du Fonds de relance industrielle et commerciale ainsi que directeur des comptes de la Banque de Montréal.

Monsieur Yves Breault

Monsieur Breault a fait des études en design industriel et des études post-graduées à l'École Polytechnique de Birmingham en Grande-Bretagne, à l'École des Hautes Études Commerciales de l'Université de Montréal, à l'Université McGill et à l'Université de Waterloo. Il est au Centre de recherche industrielle du Québec conseiller en développement technologique et responsable du développement dans le domaine du matériel et des équipements de transport.

Madame Johanne Gauthier, avocate

Madame Gauthier est diplômée en droit de l'Université de Montréal et a obtenu une maîtrise à la London School of Economics (L.L.M.). Elle a été présidente de l'Association du Barreau canadien-Section droit maritime (sous-section Québec). Elle est membre associé de l'étude légale Ogilvy Renault de Montréal, vice-présidente de l'Association canadienne de droit maritime et présidente du Groupe de travail de droit maritime de l'Union Internationale des Avocats.

Monsieur Jean Granger, ing.

Monsieur Granger est détenteur de deux maîtrises de l'École Polytechnique de l'Université de Montréal et d'une troisième de Purdue University, Indiana. Monsieur Granger a été pendant 33 ans professeur à l'École Polytechnique où il occupa, entre autres, les poste de chef de la Division des Transports, chef de la Section Génie des Transports et directeur du programme de Maîtrise en Ingénierie.

Monsieur Antoine Grégoire

Monsieur Grégoire est technologue des sciences appliquées. Il a occupé divers postes de présidence d'organismes de la région de l'Outaouais : la Chambre de commerce de Hull, le Conseil économique de l'Outaouais, la Jeune Chambre de Hull. Il est directeur général de la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais et a été président de l'Association canadienne du transport urbain.

Monsieur Gaston Hébert, ing.

Monsieur Hébert détient un baccalauréat en génie électrique de l'Université Laval. Il a poursuivi sa formation en génie industriel, en assurance-qualité, en ingénierie appliquée, en gestion et en administration. Il est vice-président de la Technologie, chez Bombardier inc.

Monsieur Gérard Laganière, ing.

Monsieur Laganière est diplômé en génie civil de l'Université de Sherbrooke. Il est vice-président aux Études à l'Ingénierie du Groupe-conseil S.M. inc. de Sherbrooke. Il a été président, en 1987-1988, de l'Association québécoise du Transport et des routes.

Monsieur Georges Lalande, avocat

Monsieur Lalande est diplômé en droit de l'Université de Montréal. Il possède aussi un diplôme en génie mécanique de l'Université de Kingston et un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal. Il a été vice-président au Code de la sécurité routière, à la Régie de l'assurance automobile du Québec. Il est président de la Commission d'appel en matières de lésions professionnelles.

Monsieur Christian Lardinois, ing.

Monsieur Lardinois détient un doctorat et une maîtrise en aménagement de l'Université de Montréal ainsi qu'un diplôme d'ingénieur civil de la Faculté polytechnique de Mons en Belgique.

Il est secrétaire général et chercheur agrégé du Centre de recherche sur les transports de l'Université de Montréal.

Monsieur Jacques Paquin,

Monsieur Paquin détient une maîtrise en marketing de l'Université Laval. Il est depuis 1989 directeur du Centre de formation et de recherche en transport intermodal du Québec, organisme né d'une collaboration entre l'Institut maritime du Québec, l'Université du Québec à Rimouski et le milieu des Transports.

Madame Louise Pelletier

Madame Pelletier, après un baccalauréat en sciences économiques à l'Université de Montréal, a obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill; elle a parfait sa formation à l'Institut canadien du transport et trafic (C.I.T.T.), de l'Université de Toronto. Elle a été présidente de l'Association du camionnage du Québec Inc. et est directrice générale de Les Associés Transporteurs du Québec ltée.

Monsieur Jules Perreault, ing.

Monsieur Perreault détient un baccalauréat en sciences appliquées, option génie mécanique, de l'Université de Sherbrooke. Il est vice-président à l'ingénierie et au développement chez Prévost Car inc.

Monsieur Gilles Plouffe, ing.

Monsieur Plouffe est diplômé en génie civil de l'École polytechnique de Montréal. Il est directeur régional de la région Nord de Montréal au ministère des Transports du Québec.

Composition typographique: Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en août 1991
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide Inc. à Loretteville

Conseil de la recherche
et du développement en transport

ISBN 2-551-14713-1

9 782551 147137

Imprimé au Québec (Canada)